

210C0095
FR0000034659-FS0064

22 janvier 2010

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

<p style="text-align: center;">ALTRAN TECHNOLOGIES</p> <p style="text-align: center;">(Euronext Paris)</p>

Rectificatif à D&I 210C0090 du 22 janvier 2010

Contrairement à ce qui est indiqué dans D&I susvisée, la société anonyme DNCA Finance n'a pas franchi en hausse les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société ALTRAN TECHNOLOGIES et détient, au 15 janvier 2010, 1 997 000 actions ALTRAN TECHNOLOGIES représentant autant de droits de vote, soit 1,39% du capital et 1,34% des droits de vote de cette société¹.

DNCA Finance a par ailleurs précisé détenir 6 963 049 obligations² à option de conversion et/ou d'échange en actions nouvelles ou existantes (Océane) donnant droit par conversion et/ou échange à autant d'actions ALTRAN TECHNOLOGIES³.

¹ Sur la base d'un capital composé de 143 595 351 actions représentant 149 473 222 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

² Dont 4 927 683 Océane détenues directement et 2 035 366 Océane détenues par la société Leonardo Asset Management, société de gestion contrôlée à 100% par DNCA Finance.

³ Exerçable à tout moment jusqu'à 7 jours avant la date d'échéance du 1^{er} janvier 2015 ; cf. notamment prospectus visé par l'AMF sous le numéro 09-326 en date du 9 novembre 2009 et communiqué publié par ALTRAN le 10 novembre 2009.